

DPAA/MAY/NK/12/10/1984
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

85/321 DU 20/03/85

SECRET N° /MESS-DGAS-DPAA-SP-14/1/85
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1984 des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S S :

D.F.P.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 127/22 du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/AF du 9-5-1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FI du 5-7-1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/193/FF du 5-7-62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 64/165/FF-EE du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire ;
(/u le décret n° 65/170/FI-EE du 25-6-1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FF du 5-7-1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/856 du 13.8.1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u les procès-verbaux de la Commission Administrative
Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 23 Juillet
1984 ;

D.C.F.

SECRET

.../...

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1984, les fonctionnaires des cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

a) - ADMINISTRATEURS, ILNIFIATEURS;

POUR LE 2° ECHELON. A 2 ANS

- AMONA Michel Bienvenu Un Marien NGOUABI

POUR LE 3° ECHELON. A 2 ANS

- ZOULA Georges Emmanuel Brazzaville

POUR LE 4° ECHELON. A 2 ANS

- MBOUDI Pierre Claver Brazzaville

- BOUKAKA OUDJABINTOU née
MAKANY Monique Agathe D.I.D.S.

POUR LE 6° ECHELON. A 2 ANS

- ONGUELE Michel D.C.D.

POUR LE 8° ECHELON. A 2 ANS

- BIEBOUSSY André Benjamin Brazzaville

- MALONGA Jacques Aurelien Projet Education.

POUR LE 9° ECHELON. A 2 ANS

- MINGOUCLC Alfred D.I.D.S.
- MIELONGO Jean Christophe Mini-ilon

POUR LE 10° ECHELON. A 2 ANS

TCHICAYA Jean Gilbert D.G.E.I.A.

b) - INTENDANT

POUR LE 6° ECHELON. A 2 ANS

- MATESSA Alphonse Douanes

.../...

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 20 MARS 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

Daniel A. B. I. B. I.

Le Ministre du Travail de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMI

André Edouard FOUNGUI.

Le Ministre des Finances et du
Budget

Itibi Ossetumba LEMOUNZOU.

AMLIATIONS :

JCRFC.....1
MESS.....2
DG/S-DEMA.....4
DFP.....12
DGE.....2
DCF.....1
SGCM/EC.....2
Dossiers.....11
E/Solde.....5
Intéressés.....22